



Cancer de l'enfant : la France réalise une première mondiale



Les molécules utilisées dans l'essai ESMART proviennent de trois laboratoires, AstraZeneca, Novartis et BMS. - Shutterstock

L'Institut National contre le cancer, l'Institut Gustave Roussy et l'association Imagine for Margo lancent un essai clinique de grande envergure pour tester une dizaine de produits très innovants.

C'est une première mondiale dans le traitement des cancers des enfants. L'Institut National du Cancer (INCA) bras armé de l'Etat contre le cancer, l'Institut Gustave Roussy (IGR), premier centre de lutte contre le cancer en Europe, et l'association Imagine for Margo qui soutient la recherche en cancérologie pédiatrique, lancent le premier essai clinique pédiatrique de grande envergure. doté d'un budget de 3 millions d'euros, il est déjà financé aux deux tiers par l'INCA (1 million d'euros) et Imagine for Margo (1 million). Dénommé ESMART, il va tester à l'échelle européenne, dix molécules innovantes, seules ou en association, pendant trois ans sur 260 enfants en échec thérapeutique.

Trois laboratoires donateurs

Deux essais pédiatriques testant chacun une molécule ont déjà été menés mais c'est l'occasion de donner un coup d'accélérateur à la recherche sur les traitements des cancers de l'enfant, un domaine où malgré des progrès incontestables, « *il reste encore beaucoup à faire* », explique Patricia Blanc, présidente de Imagine for Margo, qui, en 2011, a perdu sa fille d'une tumeur du cerveau à l'âge de 14 ans, faute de traitement adapté. Les enfants ont en effet très peu accès aux médicaments les plus innovants, car ils sont exclus des essais cliniques standard et que, dans ces conditions, on ne sait ni quel dosage ni quel schéma d'administration leur appliquer. Cette étude sera donc un grand pas en avant.

Les molécules qui vont être utilisées dans l'essai sont toutes, soit déjà enregistrées, soit en développement chez l'adulte, de telle sorte qu'elles pourront être administrées dans les meilleures conditions de sécurité. Elles proviennent de trois laboratoires, AstraZeneca, Novartis et BMS qui les fournissent gratuitement. « *Mais la contribution des industriels ne se limitent pas à la fourniture des molécules* », souligne Birgit Georger, onco-pédiatre à l'IGR, et coordinatrice de ESMART. *Leurs compétences en matière de design des essais cliniques nous a beaucoup aidé* ». L'essai sera réalisé pour la partie française dans six centres pédiatriques



[Visualiser l'article](#)

labellisés par l'INCA pour les essais de phase précoce. Tous les enfants dont le profil tumoral indique qu'ils sont susceptibles de bénéficier des molécules testées pourront être inclus dans l'essai.

2.500 nouveaux cas chaque année

ESMART s'inscrit en effet dans la continuité du projet MAPPYACTS lancé en décembre 2015 par l'INCA et co-financé par la fondation ARC qui vise à identifier les anomalies moléculaires des tumeurs de plus de 300 enfants atteints de cancer et en échec thérapeutique. ESMART est également complémentaire du programme iMATRIX mené par Roche sur ses propres deniers. iMATRIX vise à établir rapidement, grâce à un grand essai de phase I-II, l'innocuité et la bonne dose chez l'enfant, pour les produits les plus prometteurs du pipeline de Roche. A terme, ESMART devrait s'ouvrir à d'autres molécules. « *D'ici à deux ans nous voulons doubler le nombre de nouveaux médicaments qui pourront être proposés aux enfants, et attirer au moins deux nouveaux industriels, Celgene et Pfizer* » explique Gilles Vassal, directeur de la recherche clinique de l'IGR.

Chaque année 2.500 nouveaux cas de cancer sont diagnostiqués en France chez des jeunes de moins de 18 ans. Ils constituent la première cause de décès par maladie dans cette tranche d'âge. Les cancers pédiatriques sont des cancers rares et, à ce titre, ils motivent assez peu les industriels, en dépit du « Règlement européen sur les médicaments pédiatriques » qui les oblige quand un produit peut être utilisé chez l'enfant à mettre en place, sauf dérogation motivée, un « plan d'investigation pédiatrique » en contrepartie de l'allongement de six mois de la durée du brevet.